

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur l'aménagement du cours d'eau de l'Hesteil, en amont du pont du lavoir sur la commune de l'Isle Jourdain, présentée par le syndicat de gestion de la Save et de ses affluents

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 15 jours, est prescrite du jeudi 8 août 2019 au jeudi 22 août 2019 inclus. La mairie de l'Isle Jourdain a été désignée siège de l'enquête.

La décision qui sera prise par la préfète du Gers à l'issue de l'enquête publique sera soit une autorisation d'aménagement, soit une autorisation assortie de prescriptions, soit un refus d'autorisation.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Hugues LAFFONT ; en cas d'empêchement un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet, à l'adresse suivante : www.gers.gouv.fr (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-hesteil@gers.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.
- sur support papier : à la mairie de l'Isle Jourdain, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique : à l'accueil du public de la mairie de l'Isle Jourdain, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la description du projet, une décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas par l'autorité environnementale, et une étude d'incidence environnementale,

Les observations et propositions du public sur ce projet peuvent également être adressées par écrit, par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de l'Isle Jourdain – Place de l'hôtel de ville- 32600 l'Isle Jourdain, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de l'Isle Jourdain, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de l'Isle Jourdain les :

- le jeudi 8 août 2019 : de 8h30 à 12h00
- le lundi 12 août 2019 : de 8h30 à 12h00
- le jeudi 22 août 2019 : de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la Préfecture du Gers, au bureau du droit de l'environnement, à la mairie de l'Isle Jourdain et sur le site internet des services de l'État dans le Gers (www.gers.gouv.fr – rubriques Politiques publiques > Environnement > Gestion de l'eau > Rapports, décisions et arrêtés pris dans le domaine de l'eau dans le Gers), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal de l'Isle Jourdain sera invité à formuler son avis sur le projet. Ne peut être pris en considération que l'avis exprimé et communiqué à la préfecture du Gers dans les quinze jours suivant la fin de l'enquête publique, soit au plus tard le vendredi 6 septembre 2019.

Le projet est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents, dont le siège social est à la mairie de l'Isle-en-Dodon (31230). Le Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents est représenté par son Président. Toutes informations peuvent être demandées par Téléphone au 05 62 62 05 68, et par écrit à la mairie l'Isle-en-Dodon (31230), siège social de du Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents.

Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau



Frédéric GUERTENER